

Rendez-vous de carrière manqué en 2017 - 2018 !!!!

Le ministère vient (enfin !) de donner des instructions pour l'examen des situations de collègues qui n'ont pu avoir leur RDV de carrière suite à une absence plus ou moins longue (maladie, maternité, congé de formation...) au cours de l'année scolaire précédente.

Vous avez sur votre appréciation finale un avis « NR » (non renseigné).

Comme nous vous l'avons signalé, vous restez tout de même éligible à l'avancement accéléré ou à l'accès à la hors classe.

Pour les éligibles aux 1er ou 2ème rendez-vous de carrière, votre situation sera examinée dans le cadre des CAPA d'avancement qui devraient se tenir en février ou mars 2019.

Pour les éligibles au 3ème rendez-vous de carrière (pour l'accès à la hors classe), une appréciation "pérenne" par le recteur après avis des chefs d'établissement/corps d'inspection/autorité compétente sera émise.

Il faudra être vigilant à cet avis et ne pas hésiter à le contester si vous le trouvez incohérent.

Des précisions devraient être données dans les prochaines notes de service relatives à l'accès à la hors classe.

N'hésitez pas à solliciter les militants du SNES pour toute question concernant votre RDV de carrière et votre carrière en général.